

Préavis n° 2022/12

Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset - Demande de crédit d'étude

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission *ad hoc* s'est réunie le 8 novembre 2022 à 19h30 à la salle Federer du Centre socioculturel. Sa composition était la suivante :

Président : Gabriel Delabays
Rapporteur : Maite Pérez Chevallaz
Membres : Françoise Favre, Fiona Glauser, Renzo Posega

Le Président ouvre la séance en présence de MM. Jean-Louis Radice et Germain Schaffner, Municipaux et de MM. Cyril Besson, Chef de service - Responsable urbanisme et mobilité, Marcos Morano, Chef de service au Service des travaux publics et de l'environnement et de Loïc Lair, Adjoint et Responsable des routes, éclairage public, circulations, SIT.

La parole est donnée à M. Schaffner qui présente l'objet du préavis, à savoir une demande de crédit d'étude pour la revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset.

M. Schaffner nous informe que la plaine du Croset est le plus grand secteur de notre commune en terme de nombre d'habitants et que le développement avait été fait autrefois autour des routes et de besoins de mobilité qui ne correspondent plus totalement aux besoins actuels.

L'étude préliminaire qui avait été faite en 2015, selon le préavis 2014/03, doit être actualisée, en tenant compte des nouveaux quartiers « En Mapraz », « Croset-Parc » et « Pontet-Sorge » et en ajoutant de nouveaux objectifs, tels que :

- les enjeux de mobilité douce
- la réduction des surfaces dévolues à la route
- la création d'aménagements pour les vélos
- la modernisation de l'éclairage public
- les transports individuels motorisés (TIM)
- la mise aux normes de certains carrefours et ronds-points, pour le passage des bus articulés de la ligne 33
- la mise en conformité des arrêts de bus aux exigences de la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées
- l'intégration d'un concept paysagé avec de nouveaux espaces verts.

Cet enjeu urbanistique pour l'ouest lausannois devra notamment s'adapter au passage de bus articulés. En effet, la ligne de bus 33, la plus longue de notre commune, doit être améliorée pour augmenter sa capacité, sa cadence et être en conformité pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

M. Schaffner nous rappelle aussi que si nous voulons obtenir la subvention fédérale de 410 mille francs, sur un total de 1 million de francs dévolu pour l'Ouest Lausannois, les travaux doivent débiter avant la fin de l'année 2025.

A la demande d'un commissaire qui pose la question de savoir si ces deux préavis 2022/12 et 2022/13 sont liés, Monsieur Schaffner répond que non, ce qui signifie qu'un préavis peut être accepté et l'autre pas, sans que cela n'ait d'incidence directe sur l'autre.

Un autre commissaire demande si des réalisations citées dans l'étude préliminaire de 2015 ont déjà été effectuées. La réponse est que des pistes cyclables ont été peintes en urgence pendant la période « Covid » mais qu'aucune autre réalisation n'a été faite à ce jour.

Un commissaire se demande s'ils vont partir de l'étude préliminaire de 2015 ? La réponse est oui mais ils vont la remettre à l'ordre du jour car certains critères et besoins ont changé. Par exemple une piste cyclable peinte au sol n'est plus considérée comme sécurisée de nos jours. Ils vont donc tenir compte des changements sociétaux et des exigences légales en terme de sécurité, et pour la 1^{ère} fois une étude multidisciplinaire sera faite avec un mélange de mandataires (ingénieur civil, urbaniste, architecte paysagiste, etc.).

Une commissaire se demande si le projet inclut de créer un passage pour les vélos depuis le sentier pédestre qui longe les terrains de football et le nouveau quartier Croset-Parc car, pour l'instant, les vélos qui se rendent sur Epenex ou à la Gare de Renens doivent zigzaguer entre les immeubles. La réponse est non mais qu'il existe une servitude publique dans ce quartier pour le passage des piétons et des vélos. De plus, avec les futures voies cyclistes sécurisées, les utilisateurs n'auront plus à passer à travers ce quartier.

Un commissaire demande si ce projet inclut aussi le parking du Centre commercial. Il lui est répondu que ce projet concerne le domaine public mais il y aura une collaboration avec le Centre commercial, notamment pour les contraintes d'accès pour les quais de livraison.

Une commissaire demande si des places de parc vont être réservées pour le Centre médico-social ? La réponse est que cela ne sera pas facile de gérer ce problème dans le cadre de ce préavis.

Pour finir, M. Schaffner nous informe que 8 groupements d'ingénieurs ont répondu à l'appel d'offre public et que la Municipalité reviendra, en cas de vote du crédit d'étude, avec un crédit de construction global pour tout le périmètre.

Le président remercie les Municipaux et les chefs de service pour leurs réponses et explications.

Vœux

A l'unanimité, la commission émet les vœux suivants :

- 1) Que la Municipalité informe le Conseil Communal des conclusions de l'étude, dès sa réception, soit en mai 2023 selon le planning indicatif du préavis 2022/12
- 2) D'intégrer dans l'étude, l'objectif suivant : un aménagement qui privilégie une séparation claire des flux des différents modes de circulation, pour des aspects de sécurité notamment

Conclusion

Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions telles que formulées dans le préavis municipal 2022/12.

Ecublens, le 9 novembre 2022

Le Président

Gabriel Delabays

Le rapporteur

Maite Pérez Chevallaz